



## Allianz piège attention constat assureur profite confiance abus

Par **alarme**, le **25/07/2014** à **14:33**

Bonjour,

Je partage avec vous mon litige qui m'oppose a la compagnie d'assurance Allianz qui ne mérite pas d'avoir le plaisir de porter le nom d'assurance et qui ne nous a rassurer en rien après un sinistre ou je ne suis nullement responsable, au contraire un 50 pour cent de responsabilité a été établi par celui a qui j'ai fait confiance pour finir de rédiger mon constat comme me l'a conseiller le policier intervenu sur les lieux de l'accident ,mon assureur était censé être le plus compétent pour remplir celui ci .

je m'explique ,

en effet le 07/04/2014 alors que je me suis arrêtais pour stationner mon véhicule en bas de chez moi ,un véhicule a vive allure est venu me percuter de plein fouet a l'arrière gauche .

A bord 4 personnes très énerver et moi seul a ce moment la et très choquer "je tiens a préciser que c'est une première pour moi je n'ai jamais eu d'accident jusqu'à ce jour".

Après m'avoir insulter et crier par la fenêtre que je n'avais pas a être sur une bande cyclable , ces furieux de la route ont tenté de partir comme si de rien n'était ,

leur véhicule a calé a plusieurs reprise heureusement ,et en même temps la personne que j'attendais qu'elle sorte d'une place de stationnement bloque la route a ceux-la en sortant .

Des photos ont été prise sur les lieux ainsi que la plaque du camion qui libérait la place a ce même moment mais je n'ai que la plaque pas ses coordonnées ."vous allez comprendre que celui ci aurait pu être témoin en ma faveur " car il a assisté a toute la scène et moi même je lui

ai demander s'il partait en me positionnant a sa porté sur la bande cyclable que l'on ne peut pas et qu'il est impossible de ne pas passer sur celle ci pour stationner ."forcement car les places de stationnement le long du trottoir sont derrière la piste cyclable"

voici un lien google map de l'endroit précis et ce sera beaucoup plus claire pour tous

<https://www.google.fr/maps/dir//H%C3%B4tel+Jardins+d'Asnières,+83+Boulevard+Voltaire,+92+Seine/@48.915489,2.292275,17z/data=!4m12!1m3!3m2!1s0x47e66f67cdde0bf1:0x7c76cf1969f106ec12>

Hotel jardins 92600 Asnières sur seine

Donc je reviens a la suite ,  
la voiture qui m'a percuter ne veux plus démarrer et le camion qui libère la place leur bloque la route de toute façon ,  
ils décident de descendre de leur voiture très furieux et très menaçant  
ils insistent que je suis a 100 pour cent en tort car je suis a ce moment précis sur la bande cyclable

Voyant qu'ils ne sont pas prêt a m'écouter qu'ils deviennent de plus en plus agressifs je décide d'appeler la police qui ne veux pas intervenir car il n'y a pas de blessé ,ayant entendu au bout du fil des cries et les gens très menaçant ils décident quand même d'intervenir par précaution

A l'arriver des policiers le conducteur avait déjà finit de remplir sa partit du constat et moi rien .  
Ils continuent a persister devant les policiers en leur demandant de me verbaliser pour stationnement gênant , et a ce moment la je vous jure que j'avais l'impression d'être dans un film .

Peut être était ce un assureur et connais bien la faille car c'est ce qui me vaut ce litige aujourd'hui .

je contait sur les policiers car je ne sais même pas comment remplir ce fameux constat ,  
mais les policiers m'ont conseiller de prendre une partie de celui ci sans signer comme sa j'ai toutes les coordonnées de la partie adverse et de remplir ça tranquillement avec mon assureur qui est d'ailleurs a quelques mètres du lieux de l'accident .

Sur le coup réconforté par la présence des policiers et du dépanneur de l'assistance remorquage qui me rassurent.

Il se charge de mettre le véhicule en lieu sur et que je n'avais rien a payer c'est l'assistance dépannage .

Le lendemain matin je me rends a mon assureur pour lui transmettre cette feuille de constat avec les coordonnées de la parti adverse ,

il me confit que ce constat ne vaut rien car il n'est pas signé par les deux conducteur et que les cases ne sont pas cochés et qu'il n'y a ni date ni lieu de sinistre ????????????????

Je lui explique que c'est la police qui m'a conseiller ça

Il fallait voir le déroulement de la scène ,même les policiers ont commencer a perdre patience face a la mauvaise fois et l'agressivité du conducteur adverse .

mon assureur me demande alors de signer le constat et me dit qu'il se charge de tout ,et qu'il me tiendrait au courant des suites .

une dizaines de jours passe ,je reçois un courrier de l'expert qui m'informe qu'il a bien expertisé mon véhicule au garage agréer ou était transposer celui ci , et par la même occasion il m'informe que le garage l'a mis en garde contre des frais de gardiennage qui sont susceptible d'être réclamer après son passage a savoir 50 euros par jours et qu'il valait mieux prendre contact avec eux au plus vite .

j'appel de suite le garage qui me confirme que je suis redevable d'une somme d'un peu plus que 350 euros pour 7 jours après passage de l'expert .

cours donc payer et fais appel a un dépanneur indépendant a ma charge pour ne pas cumuler d'avantage de frais car entre temps j'en avise mon assureur qui m'a confier que les frais de gardiennage sont a ma charge ,eux ne paye que le remorquage .

les problèmes commence alors .

je reçois quelques jours après une proposition de cession de mon véhicule de la part de l'expert qui l'a estimé a 3000 euros et que les réparations sont supérieur a la valeur .

Mon véhicule une nissan priméra diesel de 2004 avec toutes options ,peinture neuve je dis bien NEUVE avec seulement 110 000 kilomètres .....

j'appel mon assureur et lui confie mon mécontentement il me rit au nez en me posant la question "vous vous attendez a combien vous " c'est bien 3000 euros ? ahhhh estimez vous heureux monsieur .

Je lui confit a ce moment précis que cette année j'ai effectuer pas moins de 6000 euros d'entretien et je dis bien en moins de deux ans car la majorité des travaux ont moins de 6 mois même .

ahh !il me dit de prendre contact avec l'expert car c'est lui qui décide de la valeur .

J'appel donc celui ci qui me demande d'envoyer toutes les factures et qu'il voulait bien revoir la valeur a la hausse après réception de celles la.

je lui faxe les 6000 euros de factures et des offres sur le net du même véhicule affichés en vente au alentours de 5000 euros .

Après plusieurs semaine d'attente, je relance mon assureur qui n'apprécie plus mes appels et mes visites a son cabinet .

il me dit que pour lui il avait fait son boulot et qu il s"était battu pour sa maintenant il faut que vous vous débrouiller avec l'expert ,il a utiliser ces termes précis .

en partant il me confie que de toute façon la compagnie allait peut être pas prendre en charge car le constat est mal rempli .

je m'en vais sans avoir prêter attention a sa phrase sur le coup.

j'appel l'expert pour savoir s'en est ou sur la nouvelle étude de mon dossier ,

il me répond qu'il n'a pas encore validé et que ça va aller être fait dans les jours qui suivent, je lui ai demandé s'il avait bien reçu les factures il me répond oui oui mais sachez que je ne pourrais ajouter plus de 500 euros à la première offre, "soit 3500 euros"

quoi ??? je lui répondit .

de plus me confit il que la compagnie n'avait pas accepté le sinistre je crois bien de toutes façons .

Je ne comprend plus rien et retourne à mon assureur qui se moque de ce que je peux ressentir à ce moment là ,  
il me dit qu'il m'avait prévenu qu'il ferait son maximum mais c'est la compagnie qui a refusé et que nous allons essayer de faire 50/50 .

quelques jours plus tard je reçois un courrier de la compagnie d'assurance Allianz me rappelant la date anniversaire de mon contrat qui prend fin à cette date ,  
et que au delà de cette date je ne serais plus assuré .

Je n'en peux plus même de raconter tellement c'est honteux ce que nos assureurs nous font subir ,  
désolé je fais une pause rédigerai la suite un peu plus tard ,je n'en peux plus.

Je reprends ,

je vais donc voir mon assureur en bas de chez moi à quelques mètres à peine ,qui me dit que tout était rentré dans l'ordre ça y est il y a enfin du nouveau il m'invite à rentrer au bureau pour me tendre un chèque d'un montant de 1750 euros avec le sourire en persistant qu'il s'est battu comme un lion pour ça .

je prends le chèque sans rien signer bien-sûr et le regarde dans les yeux en lui exprimant mon mécontentement et que je n'allais pas en rester là car il est inadmissible que vous me preniez pour un con et que je compte sur la justice qui fera son travail .

laissez moi vous dire sa réponse qui fut ,

hahaha vous allez perdre beaucoup d'argent pour rien en allant en justice ,croyez moi vous allez perdre ,estimez vous heureux ,il faut savoir perdre dès fois .

Je ne peux vous décrire dans quel état à ce moment précis j'étais tellement angoissé ,la boule au ventre ,ma seule envie à ce moment là pendant qu'il me rit au nez était de le corriger ,  
mais j'ai dû et su garder mon calme avec tout ça car on ne fait pas justice soit même m'aurais répondu les policiers et les juges .

je décide avec les conseils d'un ami d'envoyer une demande d'intervention du médiateur par lettre avec accusée de réception à l' AGIRA service médiation qui accuse réception de celle ci rapidement et qui me confit avoir transmis mon dossier au service adéquat,  
en l'occurrence le siège de l'assurance ALLIANZ .

Qui quelques semaines plus tard me répondra ceci :

"

Monsieur ,

vosre lettre du 23 Juin qui m'a été transmise a retenu ma meilleure attention.

j'ai pris connaissance de votre dossier .

Il ressort du constat amiable que vous avez rédigé et signé avec le conducteur adverse que vous avez stationné votre véhicule en double file ,comme le confirme avec la photo jointe a votre lettre .

Au terme de l'article R417-10 du Code de la Route ,il s'agit d'un arrêt ou stationnement gênant pouvant être puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe .

Il s'agit d'une faute qui a participé à la réalisation de l'accident et de nature a réduire votre indemnisation de l'article 4 de la Badinter du 5 Juillet 1985 .

C'est la raison pour laquelle vous n'avez été indemnisé que de 50 pour cent des dommages subit par votre véhicule .

A ce propos ,la jurisprudence consacre le principe que la réparation d'un véhicule a pour limite sa valeur de remplacement .

J'ai interrogé l'expert qui a procédé a l'examen de votre véhicule afin d'obtenir des précisions sur la valeur de remplacement qu'il a fixé a 3500 euros et je reviendrais vers vous dès réception de sa réponse .

Enfin vous recevrez par pli séparé un chèque de 176.48 euros correspondant a 50 pour cent frais de gardiennage selon la facture que vous venez de communiquer .

Je vous prie d'agréer monsieur l'expression de ma considération distinguée . "

Que dois je faire après cela sachant que cette réponse ne provient pas du médiateur mais du service réclamation Allaianz.

Je ne comprends plus rien

Par **Lag0**, le **25/07/2014** à **15:06**

Bonjour,  
Comment étiez vous assuré ? Tout risque ou au tiers ? (je suppose au tiers).

Par **alarme**, le **25/07/2014** à **15:13**

bonjour lag0 et merci pour votre attention ,  
oui effectivement j'étais assuré au tiers

Par **chaber**, le **25/07/2014** à **16:24**

bonjour

D'après ce que j'ai compris vous étiez à l'arrêt sur une piste cyclable, ce qui est irrégulier, quand un véhicule est venu vous percuter

votre compagnie selon la convention IDA, signée entre les assureurs, retient le cas 43 pour arrêt irrégulier avec responsabilité à 50% chacun.

Cette convention n'est pas opposable aux assurés.

Concernant la valeur de votre véhicule, l'expert est votre interlocuteur.

[citation]je lui faxe les 6000 euros de factures et des offres sur le net du même véhicule affichés en vente au alentours de 5000 euros [/citation]Vu les éléments ci-dessus que vous lui avez fournis 500€ de plus-value me semblent légers.

Il vous est toujours possible de prendre un expert **indépendant à vos frais**, 250/300€ en moyenne.

S'il est retenu une responsabilité à 50% vous avez droit à 50% des frais engagés, plus 50% d'immobilisation journalière.

Par **alarme**, le **25/07/2014** à **16:42**

bonjour chaber,  
mais je suis obligé de passer sur la bande cyclable pour faire mon créno et prendre stationnement ,

regarder le liens que voici

<https://www.google.fr/maps/dir//H%C3%B4tel+Jardins+d'Asni%C3%A8res,+83+Boulevard+Voltaire,+92010+Seine/@48.915489,2.292275,17z/data=!4m12!1m3!3m2!1s0x47e66f67cdde0bf1:0x7c76cf1969f106ec!>

en tapant Hotel jardins Asnières sur seine 92600 pour être plus précis  
vous allez comprendre que l'on est obligé a un moment ou un autre ,en stationnant ,se retrouver sur cette bande cyclable et mon assureur le sait bien ,  
car il est sur le même trottoir lui aussi

Quel est la solution pour moi ??

les réparations du véhicule s'élève a 4600 euros ,et depuis le 07/04/2014 date du sinistre je n'ai plus de véhicule car il est considéré dangereux a la circulation par l'expert et ne peut

dans tout les cas rouler .

je loue des voitures une fois par semaine pour mes déplacements et sa commence a être long et très coûteuse cette histoire .

Mon garagiste qui a eu pitié de moi a la vue de la facture de 50 euros par jour commence a s'impatiser lui aussi car la voiture lui bloque une place sur son parking depuis ce temps la et va lui aussi finir par me chiffrer les frais de gardiennage si sa continue

Par **Allianz France**, le **25/07/2014 à 18:52**

Bonjour alarme

Pourriez-vous svp nous adresser via [dialogweb@allianz.fr](mailto:dialogweb@allianz.fr) vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, tel) et le numéro de sinistre concerné ?

à réception nous ferons parvenir votre demande très rapidement à une équipe dédiée.

Jim D.

Par **alarme**, le **25/07/2014 à 19:25**

Bonjour Jim D ,  
mes coordonnées vous ont été envoyer a l'instant ,  
et je suis actuellement entrain de préparer un dossier au médiateur avec les frais de gardiennage en plus qui s'ajoute a celui ci .  
les internautes témoignerons de ce que vous aller encore me répondre .

Cordialement

Par **Allianz France**, le **25/07/2014 à 19:58**

Message bien reçu, nous transmettons votre réclamation.

Bonne fin de journée.

Par **alarme**, le **25/07/2014 à 20:08**

J'en suis a je ne sais combien de réclamation et a chaque fois ,  
le travail a été de chercher ou créer une erreur pour justifier votre position .  
On attend tous votre réponse qui en fera rire et pleurer plus d'un .

Et pour la bonne fin de journée je vous répondrais que mes journées et mes nuits ne sont pas particulièrement bonnes depuis mon litige avec votre compagnie d'assurance ALLIANZ .

Surtout qu'après tout cela mon garagiste finira tôt ou tard par me réclamer lui aussi les frais

de gardiennage depuis je ne sais combien de mois .

je vus laisse imaginer ????????????????????

Par **alarme**, le **30/07/2014 à 01:48**

Bonjour a tous ,

SOS ,au secoure aidez moi a comprendre car je ne pige vraiment plus rien et c'est plus grave encore que ce que je pensais .

Voici ce que Allianz nous répond après que JIM D a transmis notre dossier au service dédié

Allianz France, Paris, Posté le 25/07/2014 à 18:52

2 message(s), Inscription le 17/01/2014

Bonjour alarme

Pourriez-vous svp nous adresser via [dialogweb@allianz.fr](mailto:dialogweb@allianz.fr) vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, tel) et le numéro de sinistre concerné ?

à réception nous ferons parvenir votre demande très rapidement à une équipe dédiée.

Jim D.

De :alarme

Envoyé : vendredi 25 juillet 2014 19:45

À : DIALOGUE WEB CLIENTS (Allianz FR)

Objet : numero de sinistre /experatoo.com

Mes coordonnés lui sont envoyer et Jim D accuse la réception sur ce forum.

une réponse rapide après 4 jours d'attente ,c'est un miracle ,le problème est que le service dédié parle d'une résiliation de contrat ,quel professionnalisme !

From: [dialogweb@allianz.fr](mailto:dialogweb@allianz.fr)

To: alarme

CC: [dialogweb@allianz.fr](mailto:dialogweb@allianz.fr)

Date: Tue, 29 Jul 2014 12:57:11 +0200

Subject: RE: numero de sinistre /experatoo.com

Bonjour,

Pouvez-vous me confirmer le numéro de contrat pour lequel vous souhaitez une résiliation ?

Est ce pour votre contrat auto : 02.....8 ?

Je vous remercie.

Christophe C.

Je n'ai pas trouver d'autres réponse que voici

De :alarme

Envoyé : mardi 29 juillet 2014 15:07

À : DIALOGUE WEB CLIENTS (Allianz FR)

Objet : RE: numero de sinistre /experatoo.com

Bonjour ,

votre réponse montre que vous n'avez même pas pris la peine de lire quoique ce soit .

Vous prenez vraiment les gens pour des c.ns ou alors vous ne faites pas exprès et la c'est vous les c.ns ,

Cordialement

Et après ça voici la réponse du jour d'Allianz

De : DIALOGUE WEB CLIENTS (Allianz FR) (dialogweb@allianz.fr)

Envoyé : mar. 29/07/14 16:27

À :alarme

Cc : DIALOGUE WEB CLIENTS (Allianz FR) (dialogweb@allianz.fr)

Monsieur,

Nous avons bien lu votre message.

Vous mentionnez un contrat auto et une mutuelle, ce qui sont deux choses bien distinctes.

Nous souhaitons donc obtenir confirmation du contrat à fermer.

Je vous remercie.

Bien Cordialement,

Christophe C.

Incroyable cette assurance qui diffuse des publicités sur des grandes chaînes télévisées

Qu'est-ce que vous aurez répondu à ce dernier message ma place ?? PITIE JE N'EN PEUX PLUS

Cordialement

Par **aie mac**, le **02/08/2014 à 14:34**

bonjour

[citation]Qu'est-ce que vous aurez répondu à ce dernier message ma place ?? PITIE JE N'EN PEUX PLUS[/citation]

si j'ai bien lu, vous les qualifiez aimablement de c.ns.  
soyez heureux qu'ils vous aient répondu.

Par **alarme**, le **02/08/2014 à 15:56**

Bonjour aie Mac ,

oui quand on te répond à côté de la plaque à plusieurs reprises oui je signe et persiste c'est bien des c.ns.

Et voici leur réponse après un appel téléphonique pour s'excuser de ce mal entendu .  
ils reconnaissent que Jim D s'est mélangé les pinceaux avec un autre dossier pour une résiliation de contrat .

SERVICE COORDINATION RECLAMATIONS SPECIFIQUES (Allianz FR) (scrs@allianz.fr)  
30/07/2014 À : [alarme@hotmail.fr](mailto:alarme@hotmail.fr)  
De : SERVICE COORDINATION RECLAMATIONS SPECIFIQUES (Allianz FR)  
(scrs@allianz.fr)  
Envoyé : mer. 30/07/14 14:37

À : alarme

Références : [réclamation 22....]

Bonjour,

Je fais suite à notre entretien téléphonique de ce jour et vous renouvelle mes excuses pour la méprise entre les différents messages.

Afin de pouvoir orienter votre demande vers la direction concernée, je vous remercie de bien vouloir m'adresser comme convenu l'objet de votre mécontentement.

Dans cette attente,

Cordialement,

Allianz Relation Clients Canaux Spécifiques

**Par Moto sur Parking Privé, le 28/08/2014 à 17:03**

Bonjour Alarme, et messieurs dame de la Sté ALLIANZ.

A ce que je vois, je ne suis pas le seul à avoir des soucis avec Allianz.

Mon problème:

Incident survenu le 18 Mai 2014

Moto assurée au tier chez ALLIANZ.

Ma moto en stationnement tombe à cause du goudron fondu sur un parking privé sur une autre moto.

Je rappelle que je n'étais pas sur ma moto, que personne ne la fait tomber mais que c'est bien un tier non-physique qui est responsable des dommages créés sur mon véhicule. (au même titre qu'un poteau d'un particulier qui tombe sur un véhicule-c'est la responsabilité civile

du propriétaire qui fonctionne)

Avec mon agence locale,

Allianz rembourse les dégâts causés à l'autre moto au titre de ma responsabilité civile.

OK pour moi et fait avec le constat amiable signé des 2 parties.

Cependant, il ne fait aucunes démarches pour que je puisse avoir un remboursement de MES dommages.

Je prend la liberté de contacter le service juridique de la propriété privée qui me renvoi les coordonnées de leur assurance.

Je transmet donc ces infos à mon conseillé qui fait enfin une expertise à titre conservatoire. résultat 2165€ de réparations établi par l'expert.

Après diverses conversations par mail avec mon conseillé (aucun courriers officiels) dont le montant de l'expertise,

mon conseillé me répond par mail et toujours pas par courrier officiel la réponse suivante à la date du 27/08/14 :

Suite à notre recours, nous avons le regret de vous faire savoir que l'assureur de xxx refuse la prise en charge de votre sinistre car il ne peut être responsable de la fonte du goudron.

Pour ma part, la réponse donnée est un peu facile.

exemple sur un autre cas identique possible - nous ne pouvons pas être responsable du fait que le poteau soit tombé sur votre voiture.

J'ai donc contacté le service réclamation ALLIANZ ce jour qui me répond qu'il traitera ma demande dans les plus bref délais.

Ah, j'ai tout juste du mieux.

Ce jour, pendant que j'écris ce mail.

Mon conseillé viens à l'instant de me transmettre les documents.

En gros, l'assureur du parking a du mal à voir le lien entre la chute de la moto et le goudron. C'est pour cela qu'il ne veut pas rembourser.

Je ne suis pas sûr qu'il ai eu les photos que j'ai transmis à mon conseillé.

De plus, l'assureur du parking répond "Il vous appartient de nous apporter la preuve du lien de causalité entre la fonte du goudron et la chute de la moto"

Mon conseillé a tous les éléments qui permettrons le remboursement de mes dommages mais aussi les frais qu'ils ont dû payer pour l'autre moto (au titre de ma responsabilité civile)

Merci à Messieurs et Madame de ALLIANZ de faire part de la finalité de nos affaires sur ce même site, **ET DE NE PAS REpondre par mail type** afin que l'on puisse montrer à d'autres clients ou clients éventuels les échanges avec le service réclamation.

Je certifie que je répondrai sur ce même site l'état final après réponse du service réclamation.

n° de réclamation 232796

**Par Moto sur Parking Privé, le 28/08/2014 à 17:36**

Petit ajout, la réponse de l'assurance adverse date du 28 JUILLET 2014. plus d'un mois pour me faire part de la réponse.

Je viens de contacter mon conseiller par tél.

Il m'a cordialement et poliment dit qu'il a cloturé le fichier et refusé de m'écouter.

Est-ce donc un cas isolé dû à l'agence ou National?

Qu'en pense tu Alarme?

Nous allons voir la réponse du service réclamation.

Pour ta part, tu n'aurais pas dû signer le constat si tu n'étais pas d'accord avec ce qui y était écrit.

Si c'est l'agent qui ta demandé de signer, il y a clairement abus de confiance.

Si tu est actuellement radié de Allianz, tu peux porter plainte sur ce chef d'accusation je pense.

Les policier ou gendarmes analyserons le constat et la copie carbone du constat.

Si ta signature est différente entre l'original et la copie carbone, tu auras logiquement gain de cause.

Vois avec Allianz et si ils ne te répondent pas favorablement, porte plainte ou médiateur.

Si je me trompe, merci aux lecteurs de me corriger.

Par **alterego**, le **28/08/2014** à **20:45**

Bonjour,

[citation]"Vois avec Allianz et si ils ne te répondent pas favorablement, porte plainte ou médiateur"[/citation]

Pourquoi pas au Père Noël ?

Le seul habilité à décider si une plainte est ou non recevable et à la qualifier est le Procureur de la République.

Le rôle du médiateur est d'essayer de concilier les parties. S'agissant du médiateur d'assurances, il fait élection de domicile au siège social de la société d'assurances. Connaissance prise du dossier, il émet un avis (dans quel sens à votre avis ?) qui n'est contraignant pour aucune des parties, chacune d'elle pouvant s'y opposer.... Et le temps passe.

Restera l'action en justice de l'une ou de l'autre des parties. Dans le cas présent ce sera à l'assuré de prendre l'initiative de l'engager.

Cordialement

Par **Moto sur Parking Privé**, le **29/08/2014 à 15:18**

Bonjour Alterego.

Je pense que le père Noël n'est pas habilité non plus effectivement.lol

J'ai eu confirmation que si l'affaire stagne ou m'est défavorable, le seul recours est l'action en justice.

Du bol, j'ai une assistance juridique dans mon assurance ALLIANZ !

Salutations à tous

Par **alterego**, le **29/08/2014 à 17:05**

Bonjour,

Ce n'est qu'exceptionnellement qu'un assureur donne de son propre chef les indemnités qui sont dues.

Mettez-le en demeure de préciser son point de vue et d'indiquer clairement sur quelles dispositions législatives, réglementaires, jurisprudentielles ou contractuelles il s'appuie pour fonder sa position.

En revanche, sa force étant qu'il sait que la quasi totalité des assurés ignore tout du b a ba du droit des assurances, qu'elle ne lit jamais ses contrats et en ignore donc les conditions, ne vous dévoilez pas. Ne le menacez pas de procédure, il la connaît sur le bout des doigts et vous lui feriez tout juste rire les genoux. Agissez !

Cordialement

Par **Moto sur Parking Privé**, le **29/08/2014 à 17:21**

Alterego

Merci beaucoup pour vos informations.

Comme je le disais précédemment, je vais attendre ce que le service réclamation va me dire.

J'espère que mon problème vient que du conseiller de ma ville.

Le cas contraire, je suivrai vos recommandations.

Cordialement

Par **Lag0**, le **30/08/2014 à 23:31**

Bonjour,

Si j'ai bien suivi, Moto sur Parking Privé est assuré au tiers chez l'assureur en question. Celui-ci n'est donc pas décisionnaire dans le cas présent. Il ne peut que tenter un recours envers un éventuel tiers s'il est clairement identifié. Et il faut encore que ce recours aboutisse avant que Moto sur Parking Privé puisse être indemnisé.

Par **Moto sur Parking Privé**, le **01/09/2014 à 08:48**

Bonjour Lag0.

Merci pour cette information.

Je comprend tout à fait ces impératifs, cependant je pense que ce n'est pas à l'assuré de trouver et de prendre contact avec le tiers responsable.

Cordialement,

Par **Lag0**, le **01/09/2014 à 11:41**

Mais à qui alors ?

Dans le cas présent, on ne sait même pas s'il y a bien un tiers responsable et qui peut-il être, le propriétaire du terrain, le professionnel du BTP qui a fait l'enrobé, le fabricant de l'enrobé, le constructeur de la moto qui a mal prévu la béquille, etc.

Par **Moto sur Parking Privé**, le **01/09/2014 à 13:40**

Je pense que c'est à mon assureur de trouver qui est responsable.

Si j'avais été assuré en tous risques, je pense que mon assureur aurait cherché activement un responsable contre qui se retourner.

Mais comme je suis au tiers et qu'ils n'ont pas eu à me rembourser, ils ne veulent pas perdre leur temps à chercher. Cependant assuré au tiers, je suis dans mon droit car les dommages causés ne sont pas de mon fait.

Si un poteau d'un parking de supermarché tombe sur une voiture. Le propriétaire de la voiture est-il remboursé si il est au tiers? Je pense que oui.

Par **Lag0**, le **01/09/2014 à 13:48**

Je suis motard aussi, donc je connais ce problème d'enrobé qui perd de sa résistance lorsqu'il fait très chaud (c'est d'ailleurs plutôt le cas avec l'asphalte qui est moins résistant que l'enrobé). Personnellement, je prends des précautions, j'ai toujours un morceau de planche pour mettre sous la béquille latérale ou alors je mets la moto sur la centrale dans le cas de fortes chaleurs. Ceci pour dire que, contrairement à ce que vous voulez bien dire, vous avez une part de responsabilité par négligence.

Ceci dit, si l'action de votre assureur ne vous convient pas, vous pouvez vous passer de lui et chercher directement auprès de la justice un dédommagement en assignant celui que vous considérez comme responsable. Avec le risque que le juge ne vous suive pas et vous condamne aux dépens.

Par **Moto sur Parking Privé**, le **01/09/2014 à 14:00**

Lag0, merci pour vos informations.

Alarme, avez vous eu un retour favorable de Allianz réclamation?

Bonne journée à tous.

Par **alterego**, le **01/09/2014 à 17:37**

Bonjour,

Par mesure de sécurité pour votre moto, vous devriez faire vôtre le principe de précaution de Lag0 et autres motards avertis, une cale en bois pour éviter un enfoncement de la béquille dans le sol à la moindre chaleur dans un goudron de type enrobé ou à la moindre pluie dans une terre détrempee.

En l'absence d'une telle précaution, la chute de votre moto ne relève que de votre responsabilité.

L'enfoncement de la béquille dans le sol ayant entraîné la chute de la moto a été causé par un phénomène naturel qui échappe au contrôle du propriétaire du parking, à sa volonté et à sa vigilance.

A l'intérieur d'un parking, circulation et stationnement ont lieu aux risques et périls des conducteurs de véhicules, qui en conservent la garde et la responsabilité ; le stationnement et la circulation qui en résulte, constituent une simple autorisation d'utiliser et d'occuper temporairement le lieu affecté à cet usage.

Comment comptez-vous démontrer une quelconque responsabilité de sa part ?

Vous ne pourrez le rendre responsable que si vous êtes à même d'apporter la preuve d'une faute et **que celle-ci soit retenue contre lui.**

Cordialement

Par **Allianz\_santé\_zero**, le **13/05/2016 à 13:43**

Bonjour,

Moi aussi j'ai des soucis avec ALLIANZ santé cette fois.

Ils ont reçu les documents le 4 mars pour une affiliation au 1er février... Et aujourd'hui, donc plus de 2 mois plus tard, je reçois un premier signe de mon affiliation (un mail "bienvenue chez Allianz" aujourd'hui le 13 mai)

Et cela après plus de 5 appels de ma part depuis un mois auprès de leur service client pour les relancer. Dont un interlocuteur qui m'assurait que la demande était bien prise en compte et que mon affiliation serait faite dans les 10 jours maximum. C'était le 25 avril, soit il y a 19 jours !

Contente malgré tout que ce soit enfin fait, lorsque je me connecte au site, je m'aperçois qu'il y a une exactitude : mon contrat a une date de fin au 31 mars, alors qu'il y a une portabilité demandée par mon ancien employeur, ce qui me fait bénéficier de la mutuelle jusqu'au 31 mai.

J'appelle alors le service client. Et là ils me demandent encore de patienter. Je demande à parler à un responsable et reste en ligne. L'opératrice me dit alors qu'un responsable va me rappeler immédiatement. Je lui dit que je reste en ligne et je patiente. Elle met fin à notre conversation et raccroche. Cela fait 3 heures et je n'ai toujours pas eu de rappel de qui que ce soit.

Service client ALLIANZ = ZERO !

Par **Allianz France**, le **13/05/2016** à **17:49**

Bonjour. Merci de nous avoir alerté sur la qualité de réponse.  
SVP transmettez-moi votre référence de contrat et vos coordonnées via [dialogweb@allianz.fr](mailto:dialogweb@allianz.fr) ; j'avertis l'équipe Réclamation en urgence pour votre compte.  
Jim

Par **Allianz\_santé\_zero**, le **23/05/2016** à **22:49**

Bonjour,

Voici où j'en suis avec Allianz aujourd'hui :

\* Vendredi 13 mai après midi j'ai été rappelé par une responsable du service client qui s'est occupé de mon dossier. Il manquait un document pour mettre en place la portabilité (ah ah ah... car alors que j'attendais encore l'affiliation, j'avais à 2 reprises demandé s'il leur fallait un document spécifique pour la portabilité, et ils m'avaient assuré que non, ils avaient ce qu'il leur fallait... Mais bon, passons).

\* Mercredi 18 mai : j'envoie par mail le document demandé dûment complété et signé au

service gestionnaire.

\* Jeudi 19 mai : je relance la responsable du service client, elle relance le service gestionnaire.

\* Vendredi 20 mai : je relance à nouveau la responsable.

Elle me dit qu'elle va contacter le service gestionnaire.

Elle me rappelle pour m'informer que mon dossier va être traité dans l'heure, et que le service de gestion va m'appeler une fois qu'il aura traité mon dossier.

A défaut de coup de fil, je reçois un texto m'annonçant que ma portabilité a été enregistrée jusqu'au 31/05/2016 et que je recevrai ma carte santé dans les prochains jours.

\* Lundi 23 mai : PAS DE CARTE SANTE DANS MA BOITE AUX LETTRES.

Les délais postaux me direz vous... Oui je veux bien le concéder, et j'espère recevoir ma carte demain ou mercredi au plus tard.

Ce qui m'inquiète, c'est que dans MON ESPACE CLIENT, il est toujours indiqué une DATE DE FIN DE MON CONTRAT AU 31 MARS 2016 !! (et non pas au 31 MAI 2016)

Jim, comme vous me le proposiez, je vous envoie ma référence de contrat par mail.

Merci de faire le nécessaire pour que je puisse enfin faire mes lunettes, et ce AVANT LE FIN DU MOIS !!

Par **Allianz France**, le **25/05/2016 à 16:53**

Bien reçu !

Par **Allianz\_santé\_zero**, le **26/05/2016 à 22:40**

Jim, merci pour votre réponse et votre action.

Même si je n'ai toujours pas reçu ma carte santé, j'ai pu commander mes lunettes via Santéclair.

Je suis reconnaissante que vous ainsi qu'une responsable du service client ayez pris mon dossier en charge pour qu'il soit traité en priorité.

Ma portabilité se terminant au 31 mai 2016, j'étais tentée de rester chez Allianz afin d'éviter de changer à nouveau de mutuelle. Mais puisqu'il s'agit de refaire un nouveau contrat différent de celui que j'ai actuellement, je reste méfiante quant à la qualité et la rapidité de traitement de ma nouvelle affiliation, et je pense donc que je vais opter pour la mutuelle que j'avais avant Allianz.

Domage. Merci en tout cas.